

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département
Charente-Maritime

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL de la Commune de JARNAC-
CHAMPAGNE**

TELETRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE
Sous le N° 017 – 211701925 -- 2023 01 10 -- 2023 JANV PC -- DE
Accusé de Réception Préfecture Reçu le : 12/01/2023

Nombres de Membres
En exercice : 15
Qui ont pris part à la
délibération : 13

séance du 10 janvier 2023

L'an deux mille vingt trois
et le dix janvier

à 20 HEURES 30, le Conseil Municipal de cette commune,
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit
par la loi, dans la Maison des Associations, sous la
présidence de Mme Christelle NEAU, Maire

Date de Convocation :
03/01/2023

PRÉSENTS : Mme NEAU MM. RENOULLEAU – RENAUD – Mmes DUGUE
– GASNET VITOT MM. BATE – FONTENAUD Mmes GERMAIN –
VALLET - BRUSSEAU - MM. MERLET – QUINTARD – SCHIESER.

Date d'affichage :
03/01/2023

ABSENTS : Mme MARETTE – M. HEURTEBISE

Secrétaire de séance : BRUSSEAU Aline

Objet : Permis de construire boulangerie/pâtisserie

Madame le Maire rappelle le projet en cours de construction d'une boulangerie/pâtisserie
Elle indique cette création est soumise à autorisation d'urbanisme et requière le dépôt d'un permis de
construire.

Elle demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à déposer cette demande, au nom de
la Commune.

Vu le Code Général des Collectivités territoriales

Vu le Code de l'urbanisme, notamment ses articles L-421-1 et suivant et R.421-1 et
suivants,

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, après en avoir délibéré,
à l'unanimité des membres présents,

AUTORISE Mme le Maire à déposer et à signer la demande de permis de construire
au nom de la Commune ainsi que tous les documents nécessaires et dépôt à l'obtention de cette
autorisation.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

Mme le Maire
Christelle NEAU



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département
Charente-Maritime

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL de la Commune de JARNAC-
CHAMPAGNE**



Nombres de Membres

En exercice : 15
Qui ont pris part à la
délibération : 13

séance du 10 janvier 2023

L'an deux mille vingt trois
et le dix janvier

à 20 HEURES 30, le Conseil Municipal de cette commune,
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit
par la loi, dans la Maison des Associations, sous la
présidence de Mme Christelle NEAU, Maire

Date de Convocation :
03/01/2023

**PRÉSENTS : Mme NEAU MM. RENOULLEAU – RENAUD – Mmes DUGUE
– GASNET VITOT MM. BATE – FONTENAUD Mmes GERMAIN
VALLET - BRUSSEAU - MM. MERLET – QUINTARD – SCHIESER.**

Date d'affichage :
03/01/2023

ABSENTS : Mme MARETTE – M. HEURTEBISE

Secrétaire de séance : **BRUSSEAU Aline**

Objet: demande de subvention DETR-DSIL
isolation thermique par l'extérieur de logements communaux

Madame le Maire expose que le projet d'isolation thermique par
l'extérieur de logements communaux, dont le coût prévisionnel est estimé,
sur la base d'un devis à 92 339,27 € HT soit 97 417,93 € TTC + des frais
annexes (architecte ou autres) soit un total estimé de 100 000,00 € HT
(ou 105 500,00 € TTC).

Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention État au titre de
la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et/ou de la
Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL).

LE PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL EST LE SUIVANT :

Subvention État DETR : 40 % soit	36 935,00 €
Subvention État DSIL : 20 % soit	18 467,00 €
Subvention conseil départemental : 20 % soit	20 000,00 €

Part revenant au maître d'ouvrage : (dont TVA)
- Fonds propre : 30 098,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- approuve la réalisation du projet présenté estimé à 100 000,00 € HT
- autorise la Maire à solliciter une subvention Etat au titre de la
DETR et de la DSIL.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

Mme le Maire

Christelle NEAU

